

**Procès-verbal
Comité Syndical du 14 juin 2022
-
à Strasbourg**

La séance est ouverte à 8h50 sous la présidence de Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de l'ATIP.

Présents :

Pour le collège des communes :

M. BIEHLER Jean, M. CORNEC Jacques, M. JEHL François, Mme JOST-LIENHARD Laurence, M. MEYER Alain, Mme PERSONENI-LEVAUX Fabienne, M. ZILLIOX Raymond, M. LUTZ Claude, M. SPECHT Philippe.

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. NETZER Jean-Lucien, Mme OURY Nicole, M. DOEPPEN Hans (suppléant de M. JANUS Serge).

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIHL Pierre, M. KOBRYN Florian, Mme DOLLINGER Isabelle, Mme ESCHLIMANN Michèle, Mme GREIGERT Catherine, Mme WOLFHUGEL Christiane, Mme MULLER-BRONN Laurence, Mme LEHMANN Marie-Paule (suppléante de Mme BOHN Patricia), M. ERBS André (suppléant de M. SCHULTZ Denis).

Excusés :

Pour le collège des communes :

M. DRION Denis, M. PANNECKOECKE Jean-Bernard, M. WALTER Hubert (pouvoir à M. CORNEC Jacques), M. KLIEBER Daniel, M. SCHOTT Patrick, M. VOGT Victor, Mme KREMER Eliane.

Pour le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics :

M. FREUND Bernard, M. HILT Patrice, M. JANUS Serge, M. RIEDINGER Serge, M. ROUX Olivier, M. SCHALL Stéphane, M. VOGEL Justin, M. ANDREU-SANCHEZ Michel, M. LASTHAUS Jean-Claude, M. PETRAZOLLER Richard, Mme ROELLY Sylvie, M. SCHAEFFER Serge.

Pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace :

M. BIERRY Frédéric, Mme BOHN Patricia, M. KOBRYN Florian, Mme DELATTRE Cécile (pouvoir à Mme DOLLINGER Isabelle), Mme KOCKERT Stéphanie (pouvoir à Mme DELATTRE Cécile), M. SCHULTZ Denis, M. ZAEGEL Sébastien, Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, Mme JEANPERT Chantal, M. SITZENSTUHL Charles.

L'appel nominal effectué fait apparaître, sur un effectif de 39 délégués, 22 présents ou représentés. Le quorum fixé à la moitié de l'effectif total, soit 20, est atteint.

Isabelle DOLLINGER demande aux délégués présents de respecter une minute de silence en mémoire de **Jean-Michel FETSCH**, maire de Lauterbourg et délégué de l'ATIP pour le collège des groupements de communes, en sa qualité de vice-président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 23 mars 2022 :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de l'ATIP approuve le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 23 mars 2022.

La Présidente propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

Rapport n° 17 2022 ATIP – Elections professionnelles 2022

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que les élections professionnelles se tiendront le 8 décembre 2022. Elles verront l'installation du Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance issue de la fusion du Comité technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Elle passe la parole à Jacques CORNEC, élu délégué aux ressources humaines, pour présenter ce point.

- Présentation du Powerpoint « Elections professionnelles 2022 » par Jacques CORNEC (annexe 1)

Aucune question n'ayant été formulée, I. DOLLINGER met aux voix l'approbation du nombre de représentants du personnel et de l'administration au sein du futur Comité Social Territorial.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 18 2022 – Création de postes

I. DOLLINGER propose au Comité syndical d'approuver deux créations de postes : la première concerne la filière ADS, qui représente aujourd'hui près de 50 personnes à l'ATIP, réparties sur 5 sites. Dans ce contexte, l'animation métier des équipes d'instruction ne peut plus reposer sur un seul référent expert. Il est proposé de créer un deuxième poste de référent ADS pour consolider la filière.

La deuxième création de poste concerne la mission paie de l'ATIP, qui connaît un développement important du fait de la mise en place de la paie à façon, et de l'arrivée prochaine de nouvelles collectivités – dans le cadre notamment de l'arrêt du service paie par le Centre de Gestion à l'horizon 2023. Il est proposé de compléter l'équipe en place avec un nouveau gestionnaire paie et listes électorales.

F. KOBRYN s'interroge sur les difficultés de recrutement rencontrées pour la filière ADS

I. DOLLINGER indique qu'un point de l'ordre du jour est consacré à ce sujet dans les points d'information sur l'actualité.

Aucune autre question n'ayant été formulée, I. DOLLINGER met aux voix la création d'un poste de référent ADS et d'un poste de gestionnaire paie et listes électorales.

Le point est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 19 2022 ATIP – Cotisation des syndicats et autres établissements publics

I. DOLLINGER rappelle que la cotisation annuelle des EPCI sans fiscalité propre a été fixée par le Comité syndical, depuis le début de l'ATIP, à 1000 euros. Les autres établissements publics qui ne peuvent adhérer à l'ATIP de par leur statut sont soumis à une contribution forfaitaire annuelle de 1000 euros également.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a annoncé l'arrêt d'ici 2023 de son service paie des collectivités. Or de nombreux petits syndicats ont aujourd'hui recours à ce service.

Afin de permettre aux syndicats et autres établissements publics de bénéficier de la mission paie de l'ATIP à un tarif abordable, il est proposé de faire évoluer le montant de leur cotisation ou contribution annuelle, de 1000 à 300 euros.

Par ailleurs, pour ceux d'entre eux composés de communes déjà adhérentes à la mission et qui génèrent moins de 5 bulletins de paie, il pourrait leur être proposé d'intégrer les paies d'une commune via une convention dédiée, et de ne pas payer de cotisation. Les paies seraient facturées à la commune.

Elle passe la parole à **Monique OECHSEL** pour la présentation des impacts financiers de cette mesure.

- Présentation du Powerpoint « Cotisation des syndicats et autres établissements publics » par **Monique OECHSEL** (annexe 2)

F. PERSONENI-LEVAUX s'interroge sur le montant de la contribution des structures non membres de l'ATIP

M. OECHSEL précise que les structures concernées ne peuvent pas être membres de l'ATIP, pour des raisons statutaires. Leur contribution sera de 300 euros hors taxes.

F. JEHL remercie ATIP d'avoir pris en compte sa demande.

I. DOLLINGER espère que ces collectivités adhéreront à la mission paie de l'ATIP. Elles ont un intérêt à le faire. Elle précise que le Président du CDG67 enverra un courrier aux collectivités pour annoncer l'arrêt de la mission Paie au 1^{er} janvier 2023.

J. CORNEC confirme que le Conseil d'Administration du CDG67, réuni le 13 juin, a validé l'arrêt de la mission et que le courrier sera envoyé à toutes les collectivités concernées. Elles seront libres de faire leur choix.

F. WIEL précise que les nouveaux arrivants devront se faire connaître rapidement, d'ici début septembre, pour que les services de l'ATIP puissent s'organiser.

M. ESCHLIMANN estime que les communes doivent se décider rapidement car la réalisation des bulletins de paie est un enjeu important.

C. LUTZ encourage l'ATIP à être pro-active et à aller aux devants des collectivités.

I. DOLLINGER confirme que l'ATIP est organisée dans cette perspective.

Aucune autre question n'ayant été formulée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'adoption des cotisations des syndicats et autres établissements.

La proposition est adoptée avec 21 voix pour et une abstention.

Rapport n° 20 2022 ATIP – Adhésion de nouveaux membres

I. DOLLINGER informe les délégués que la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim demande à adhérer à l'ATIP. Elle propose d'approuver cette demande.

Aucune question n'ayant été soulevée, **I. DOLLINGER** met aux voix l'approbation de l'adhésion à l'ATIP de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

Le point est adopté à l'unanimité.

Points d'échange et d'information

Point d'actualité ADS

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que la mission ADS connaît depuis la sortie du confinement de mai 2020 une situation exceptionnelle. En effet, l'activité a très fortement augmenté, ce qui a nécessité la création de 13 postes permanents supplémentaires, l'augmentation du tarif ADS en 2021 et la prise en compte de l'activité au réel dans la tarification 2022.

Pour autant, la situation reste tendue, malgré une très légère baisse du nombre de dossiers.

Elle passe la parole à **Florence WIEL** pour la présentation de ce point d'actualité.

➤ Présentation du Powerpoint « Point d'actualité ADS » par **F. WIEL** (annexe 3)

F. WIEL confirme que la charge est toujours très forte et que les recrutements sont en cours. Les 13 postes supplémentaires seront en place en septembre, ce qui pourrait permettre une levée du PCA à l'automne.

C. WOLFHUGEL estime qu'avec la conjoncture actuelle il devrait y avoir moins de dépôts de permis.

I. DOLLINGER rappelle qu'avec la perspective du ZAN, de nombreux projets de lotissements arrivent en ce moment.

F. JEHL souligne que les collectivités auront d'énormes besoins en accompagnement ces prochaines années sur leurs documents d'urbanisme.

J. CORNEC estime que l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sera plus complexe.

Services à la carte de la mission information géographique

I. DOLLINGER rappelle aux délégués que, lors de la création de la mission information géographique, des pistes de développement ont été imaginées, comme par exemple un service de réalisation de couches SIG à la carte, ou à la demande.

Une réflexion est en cours pour mettre en place ce service, afin notamment de répondre à de nouveaux besoins de cartographie, par exemple pour la campagne des « baux de chasse », ou la mise en œuvre du ZAN.

Concernant les baux de chasse, le service pourrait comprendre la réalisation des cartographies liées à la définition des périmètres chassables et le croisement avec le cadastre pour l'identification des propriétaires. Les résultats de ces réflexions concernant la mission IG et plus largement sur l'accompagnement de l'ATIP sur les baux de chasse seront présentés lors du prochain Comité syndical.

I. DOLLINGER passe la parole à **Isabelle WERCKMANN** pour la présentation de ce point d'actualité.

- Présentation du Powerpoint « Mission information géographique » par **I. WERCKMANN** (annexe 4)

Mise en route de la mission conformité/contrôle en ADS

I. DOLLINGER annonce aux délégués que le démarrage de la mission conformité / contrôle en ADS se prépare. Une information a été envoyée à toutes les communes membres, avec une notice détaillée sur le contenu de la mission, et un lien d'inscription à un webinaire d'information. 4 webinaires ont été organisés à ce jour, réunissant 143 collectivités. D'autres dates sont prévues, fin juin et en septembre.

I. DOLLINGER passe la parole à **Isabelle WERCKMANN** pour la présentation de ce point d'actualité.

- Présentation du Powerpoint « Mission conformité contrôle en ADS » par **Isabelle WERCKMANN** (annexe 5)

I. DOLLINGER estime que le service est très attendu par les communes. Elle précise que la facturation des actes sera effectuée en deux temps : à la mi-année, puis en fin d'année, en fonction des actes réellement effectués.

C. WOLFHUGEL déplore l'artificialisation croissante des abords des constructions, avec minéralisation et gazon artificiel.

F. JEHL estime que la mission conformité contrôle ne traitera pas ce type de problème.

J. BIEHLER rappelle que l'intervention de l'équipe conformité contrôle se fera à la carte, à la demande du Maire.

M. ESCHLIMANN s'interroge sur le partage des rôles entre la commune et l'ATIP. Elle estime que même si une irrégularité est constatée, le tribunal ne suit pas toujours.

J. BIEHLER confirme que l'ATIP ne se substituera pas aux juges ni à la Préfecture.

I. DOLLINGER estime qu'il s'agit de faire de la prévention, en mettant en place une politique de contrôle connue de tous.

C. LUTZ estime que 80% des pétitionnaires respectent les règles, mais il est difficile de sanctionner les 20 % qui ne le font pas. Il est convaincu que les contrôles doivent être effectués, même si c'est difficile, et que cela demande une implication de l' élu.

L. JOST-LIENHARD aborde la question de la dématérialisation de l'ADS. Elle félicite les équipes pour le travail réalisé. Elle souhaite faire remonter un dysfonctionnement lié à la dépose des dossiers, et en particulier le fait que tous les acteurs (pétitionnaire, architecte, maire) ne soient pas dans la boucle quand l'un d'entre eux dépose un document. Elle estime que tout le monde devrait être avisé en temps réel, et demande que le problème soit remonté en vue d'une amélioration de l'outil et pour éviter une charge de travail supplémentaire pour tout le monde.

F. WIEL prend note de la remarque et indique que l'équipe projet démat'ADS est l'interlocuteur pour ce type de problème. Elle précise que la dématérialisation de l'ADS est en rodage, que le logiciel doit être amélioré par l'éditeur, et que les services consultés ne sont pas tous opérationnels. Un échange est programmé début juillet avec les services de l'Etat sur ce sujet.

Organisation du séminaire stratégique du Comité syndical en octobre 2022

I. DOLLINGER indique aux délégués que l'organisation du séminaire stratégique de l'ATIP se précise. Il aura lieu le 11 octobre 2022 au matin, à Wangenbourg. Ce séminaire permettra de réfléchir aux orientations de l'ATIP. Elle remercie **J.L NETZER** et **J. BIEHLER** pour l'organisation de cet évènement.

J. BIEHLER présente le programme du séminaire, qui s'articulera autour de 4 ateliers :

- Les attentes des collectivités membres : qualité de service et proximité, nouveaux services opérationnels ?
- L'élargissement du périmètre d'intervention à l'Alsace, quelle stratégie ?
- Les liens de l'ATIP avec le réseau d'ingénierie, et l'articulation entre les organismes
- Les impacts de la loi Climat et Résilience sur l'urbanisme et l'aménagement (pour les collectivités)

Un questionnaire sera envoyé à tous les membres de l'ATIP fin août pour recueillir leurs avis et attentes.

I. DOLLINGER espère qu'il y aura beaucoup d'élus présents à ce séminaire. Elle partage encore quelques informations :

- Les rencontres avec les agents de l'ATIP sont quasiment bouclées. Il reste l'équipe d'Obernai qui sera vue début juillet.
- La question du manque de place dans les locaux suite au renforcement des équipes est actuellement à l'étude.

I. DOLLINGER remercie les délégués pour leur participation.

La séance est levée à 10H30.

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2022

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dollinger', with a stylized flourish at the end.

Isabelle DOLLINGER